

Snes Créteil Info

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
twitter : SNES/FSU CRETEIL@SnesFsuCreteil

La période de crise sanitaire qui vient de s'écouler nous a empêché-e-s d'exercer notre activité syndicale comme nous l'aurions souhaité. Ainsi avons-nous envoyé trois lettres électroniques « de confinement » à celles et ceux d'entre vous qui nous avaient communiqué leur adresse mail. Malheureusement, nous n'avons pas pu informer les syndiqué-e-s ne disposant pas d'adresse mail car le S3 étant fermé, il était impossible d'imprimer et d'envoyer notre traditionnelle circulaire papier. Le S3 ayant rouvert partiellement ses portes, nous avons tenu à vous retrouver en cette fin d'année scolaire si particulière au travers d'une circulaire enfin adressée à toutes et tous. Bonne lecture ! **Martine STEMPER**



RETOUR VERS L'ANCIEN MONDE ? NE LAISSONS PAS FAIRE !

édito

Certain-e-s y avaient cru : l'après ne serait pas comme l'avant. Le nouveau monde balayerait l'ancien. Nos gouvernants, ébranlés par la crise sanitaire inédite, auraient changé. Ils le disaient. Ils avaient appris. Las ! Dès que le virus a semblé s'éloigner, dès que le déconfinement progressif a permis de reprendre une vie à peu près normale, les bonnes résolutions se sont envolées. **Des primes** pour tou-te-s les soignant-e-s, pour les caissières, pour les enseignant-e-s ayant continué à accueillir les enfants des personnels en première ligne ? Oui, à condition de ne pas avoir manqué une seule journée et d'avoir été à temps plein. **Des lits pour l'hôpital ?** Oui, au plus fort de l'épidémie, au prix du renoncement aux soins et aux interventions « non urgentes », mais dès la baisse du nombre de malades en soins intensifs, les projets de restructuration ont repris de la vigueur. La France a tourné au ralenti pendant deux mois. Des milliards ont été mis sur la table pour soutenir les entreprises en finançant le chômage partiel, et ce à juste titre. La finance et le patronat relèvent la tête, et maintenant on va demander aux salarié-e-s, soit de travailler plus, soit de baisser leur salaire, soit de renoncer à une partie de leurs congés. De nombreux licenciements menacent alors que la loi sur les 35 heures est accusée de tous les maux. Et réapparaît la réforme des retraites par points ! On a complimenté les enseignant-e-s qui ont, en un week-end, adapté leurs cours pour fonctionner en audio ou visioconférences, qui ont tenté de garder sur une si longue période le lien avec leurs élèves. 5% d'entre eux auraient décroché. C'est une moyenne nationale. C'est beaucoup plus dans nos départements. Et maintenant, on fustige les professeur-e-s absentéistes dans cette période, sans se poser la question du pourquoi de ce silence : maladie ? internet défaillant ? maîtrise incertaine de l'outil informatique ?... Le ministre de l'Éducation nationale, loin de condamner cette campagne calomnieuse et scandaleuse, brandit la menace de sanctions, sans doute pour ne pas répondre

aux questions sur la rentrée de septembre et sur la revalorisation des personnels. Une chose n'est pas redevenue comme avant : l'exercice de la démocratie. Les rassemblements sont toujours interdits, et organiser une manifestation reste périlleux. Cependant, le **16 juin, partout en France**, les soignant-e-s et les usager-es et parmi eux/elles de nombreux/ses retraité-e-s se sont mobilisé-e-s devant les hôpitaux et, à Paris devant le ministère de la santé pour que justement « après » ne redevienne pas « avant ». **Le 30 juin, une nouvelle mobilisation est annoncée, nous y serons !**

Martine STEMPER

pour le collectif des retraité-e-s
du SNES-FSU de l'académie de Créteil



Le 16 juin 2020, manifestation de soutien aux personnels hospitaliers et pour la défense des services publics

1/ Édito 2/

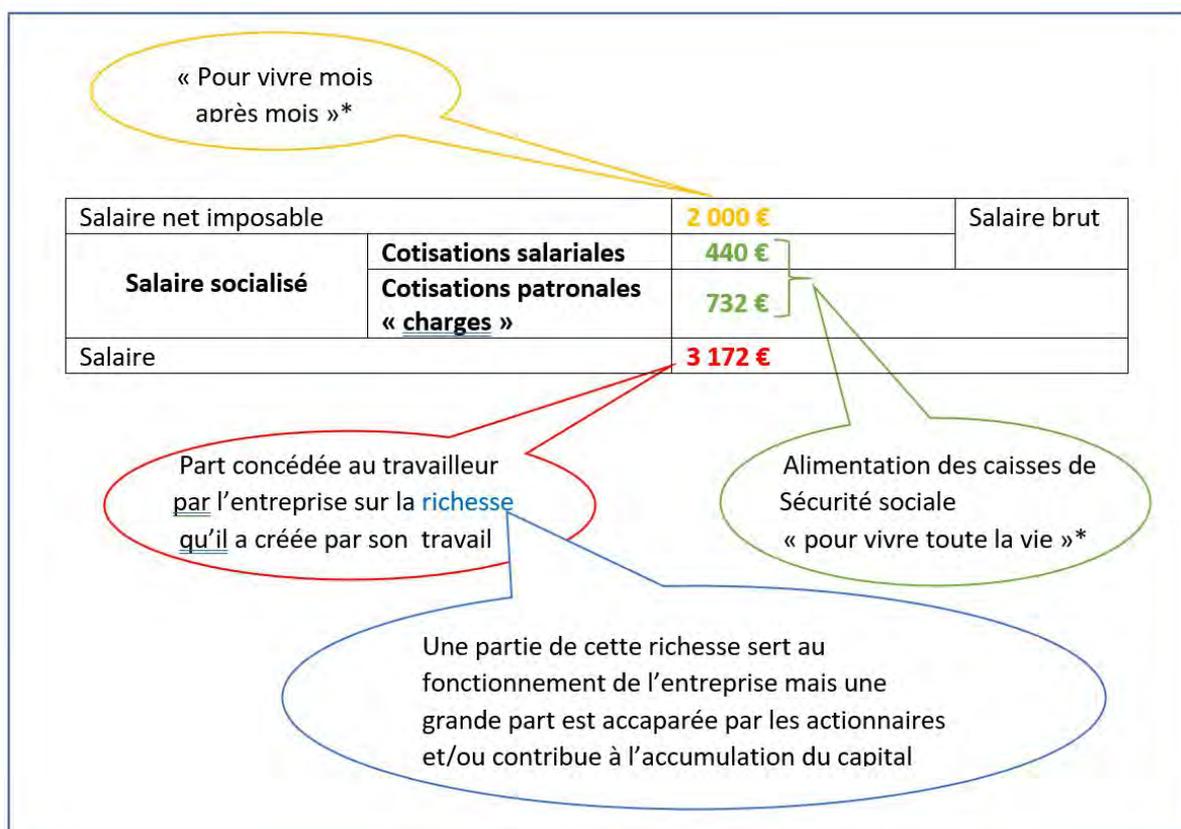
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire -
Directrice de Publication Martine Clodoré - CP 0521S06883 N°13-68

« Charges sociales », « salaire socialisé », de quoi parle-t-on ?

En comptabilité on appelle cela « charges sociales » mais je préfère ce qui est écrit sur les feuilles de paie : « cotisations sociales ». Pour qui est-ce une « charge » ? Pas pour l'employeur contrairement à ce qu'on nous répète sans arrêt car c'est du « salaire socialisé », c'est-à-dire que cette partie du salaire, versée par l'employeur, n'est pas donnée au/à la salarié-e mais elle rejoint les caisses de Sécurité sociale dans un « pot commun » pour participer aux besoins en cas de maladie, chômage, retraite... Certain-e-s utilisent le terme de « salaire différé » mais il ne correspond pas à la réalité car le/la travailleur/euse ne récupère pas cet argent directement puisque les « prestations » sont attribuées selon les besoins et non selon ce que l'on a versé. L'employeur verse une cotisation patronale, résultat d'un travail qui a produit de la richesse. Il est vrai que les fonctionnaires n'ont pas forcément l'impression de « produire » de la richesse quand ils/elles enseignent, soignent, répondent à des appels de toutes sortes ou entretiennent les routes dans les administrations territoriales. Il faut savoir aussi qu'il existe un allègement des cotisations sociales (payées par l'employeur), pour les rémunérations inférieures à 1,6 SMIC. Autant d'argent qui n'arrivera pas dans les caisses de la Sécurité sociale. De plus, l'aide aux entreprises à la suite de la pandémie de coronavirus s'est traduite, pour un grand nombre d'entre elles, par une exonération des cotisations sociales. Et, depuis 2018, l'État ne compense plus ces allègements ou exonérations, en contradiction avec la loi Veil de 1994 qui imposait ce reversement à la Sécurité sociale. On ne s'étonnera donc pas de voir et d'entendre de nouveau que la Sécurité sociale sera en déficit de même que les régimes de retraite.

NB : l'évasion fiscale n'est jamais associée au déficit.

Danièle CLAYETTE



* Gérard FILOCHE
Schéma réalisé par Marie-Claude DIAMANTIS

Signification du salaire socialisé à partir de l'exemple d'un employé d'une entreprise privée gagnant 2 000 € net par mois. Dans le privé la part des cotisations patronales est de 25 à 42 %. Pour les fonctionnaires elle est de 75%.

« Séparatisme » ... dit-il

À la suite du mouvement de protestation contre le racisme et les violences policières, le quotidien **Le Monde** accueille un débat sur la notion de "privilège blanc"... et il pousse la rigueur éditoriale jusqu'à illustrer l'absence de "privilège blanc" si ce n'est dans ses colonnes, du moins sur son site :



Il y a quelques mois, il en était de même pour les articles annonçant le dépaysement de l'enquête sur la mort de Zineb Redouane (il est vrai que Marseille, c'est déjà l'Afrique...). Pour ceux qui l'ignoreraient, Lamine Dieng est mort le 17 juin 2007 dans un fourgon de police à la suite de son arrestation à Ménilmontant (Paris XX^e arrdt). Il avait 25 ans et était Français... comme l'indique d'ailleurs l'article du **Monde**. Il y a fort à parier que lemonde.fr ne placerait pas dans la même rubrique un article concernant les possibles suites de la mort de Cédric Chauviat... Dans son laïus du 14 juin, le Président Macron a suspecté les manifestants

contre le racisme de « séparatisme » ... Qui est séparatiste ? Qui sépare les Français à part entière des Français entièrement à part (pour reprendre la formule d'Aimé Césaire) ?

Étienne ARNOULD

La DÉMOCRATIE SANITAIRE : une exigence !

Les organisations de retraité-e-s dans les trois départements (77,93,94), issues du groupe des 9 ont, dès le début de la crise sanitaire, interpellé le Préfet et le Président du Conseil départemental pour les alerter sur la situation des retraité-e-s âgé-e-s en EHPAD et à domicile et revendiquer les moyens de protection (masques, gel, tests) nécessaires pour assurer la protection des plus fragiles. Mais, la démocratie sanitaire qu'aurait exigée cette situation n'a pu s'exercer que très partiellement et inégalement dans les trois départements de notre académie.

En Seine-et-Marne, seul le Conseil Départemental a répondu par un courrier très général indiquant que toutes les mesures étaient prises pour venir en aide aux EHPAD et aux personnes vulnérables à domicile, notamment par la commande de 2,8 millions de masques et par la mise à disposition de personnel bénévole (!) auprès des SAAD.

En Seine-Saint-Denis, ni le Conseil départemental ni le Préfet n'ont répondu aux courriers.

Dans le Val-de-Marne, le Directeur de l'ARS a fixé un rendez-vous téléphonique hebdomadaire à l'Intersyndicale Retraités pour permettre de suivre l'évolution de la pandémie dans le département : un compte rendu a été envoyé à tous les syndiqué-e-s. Une réunion (en présentiel) est programmée le mercredi 24 juin à l'ARS. Un bureau du CDCA* s'est enfin réuni le mercredi 20 mai dont on attend toujours le compte rendu... Par ailleurs, le Conseil départemental s'est engagé à une réunion plénière mi-juin. Aucune convocation pour l'instant ! Il est absolument nécessaire partout en France que l'on puisse très rapidement tirer toutes les leçons de cette épidémie avec toutes les composantes (représentant-e-s des usagers, des personnels et des institutions sanitaires et médico-sociales) pour que, si intervenait une seconde vague, soient prises toutes les mesures pour éviter qu'un tel le drame ne se reproduise.

Dominique BALDUCCI

* Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ; instance de concertation concernant les politiques en matière de vieillissement et de handicap et où siègent les organisations syndicales de retraités

« On les a applaudi-e-s, maintenant on les soutient ! »

Le 16 juin, la population était présente en grand nombre au côté des personnels hospitaliers pour revendiquer une politique de santé de qualité, digne du XXI^e siècle, c'est-à-dire du personnel en nombre suffisant pour pouvoir prendre les congés nécessaires, formé régulièrement, disposant d'un matériel performant, et aussi un nombre de lits suffisant afin d'éviter ces alignements de brancards dans les couloirs des hôpitaux faute de places dans des services saturés. Les déficits accumulés depuis des années, conséquence d'une politique absurde de tarification à l'acte, asphyxient les hôpitaux de proximité qui ferment peu à peu des services sous prétexte de « regroupement » dans les GHT créés en 2016, nous obligeant à parcourir des distances inutiles et fatigantes pour suivre un traitement adapté à notre situation. Depuis de nombreuses années, le personnel alerte sur les limites de ce fonctionnement et plus particulièrement depuis 2017, chaque année, de grandes manifestations ont annoncé la catastrophe que nous venons de vivre cet hiver or rien n'a changé, hélas ! On nous annonce un retour « à la normale ». Croit-on que le « Ségur de la santé » qui siège actuellement, apportera les solutions demandées sans de gros moyens financiers, ceux que l'on accorde aux entreprises pour sauver des emplois ? Et nos vies, ne méritent-elles pas d'être sauvées ? Une crainte liée à la loi « Ma santé 2022 » : un rapprochement « public -privé », c'est-à-dire que dans les hôpitaux publics des consultations, des interventions seront effectuées par des praticiens privés. Cela existe déjà mais nous nous opposons à ces pratiques qui génèrent des dépassements d'honoraires et créent une ségrégation entre les patient-e-s. Il nous faudra encore manifester notre soutien à l'hôpital public. **La journée du 14 juillet prochain doit rendre hommage au personnel.** Il ne suffira pas d'applaudir. Soyons à l'écoute des actions qui seront proposées. Le 30 juin peut-être ?

Danièle CLAYETTE

Le 16 juin, de nombreuses actions se sont déroulées dans nos départements :



Devant l'hôpital de Montreuil (93)



Devant l'ARS du Val de Marne



Devant l'hôpital de Jossigny (Nord 77). Paroles de soignant-e-s aux usagers :
« Ne manifestez pas pour nos salaires, nous nous en chargeons,
battez-vous en tant qu'usagers pour un service de santé digne de notre pays »

De la tragédie des EHPAD à l'exigence d'une nouvelle civilisation pour tous les âges

Tous les spécialistes en conviennent : le confinement total est le prix du manque de moyens, notamment à l'hôpital, dû à l'incurie des gouvernements qui se sont succédé depuis trente ans.

Depuis nombre d'années, nous dénonçons le manque de moyens affectés aux EHPAD ainsi qu'aux services aux personnes à domicile. Et pourtant, les besoins sont immenses et le gisement d'emplois qualifiés l'est tout autant : 300 000 dans la filière gériatrique (soit 100 000 par an sur 3 ans), et 100 000 pour le secteur à domicile, sont nécessaires auxquels il faut ajouter 100 000 emplois pour les hôpitaux publics. Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale et médiateur pour une future loi « Grand âge », a reconnu que les EHPAD ont été confrontés à cette crise sanitaire dans des conditions d'autant plus précaires qu'ils avaient, pour la plupart, des difficultés à se doter de personnels permanents, qualifiés et en nombre suffisant. Il évoque aussi le nombre de métiers (médecins, infirmier-e-s de nuit, psychologues...), difficilement exercés à plein temps dans les EHPAD. Il insiste sur l'urgence d'instaurer une loi « Grand âge » promise par Emmanuel Macron pour 2019. Le risque d'isolement menaçant les retraité-e-s, aggravé par le confinement, accentue la perte d'autonomie dont un grand nombre sont victimes. En raison de la pénurie de moyens, le gouvernement a décidé des mesures scandaleuses vis-à-vis des personnes qui résident en EHPAD, en les isolant dans leur chambre et en interdisant l'accès aux familles. Il faut avoir conscience que le confinement a des conséquences sur l'état psychologique des personnes. Il s'agit aussi d'une restriction des libertés. Plutôt qu'un isolement général de toutes les personnes, n'aurait-il pas mieux valu les tester en amont et n'isoler que celles atteintes par le virus ?

La pénurie de tests n'a pas permis cette procédure pourtant pratiquée en période de grippe saisonnière. Cibler les cas positifs permettrait d'éviter d'imposer à toutes les personnes de rester seules dans leur chambre durant des semaines, voire des mois. On concilierait ainsi impératifs éthique et sanitaire. Dans cette situation de confinement intégral, certains résident-e-s se nourrissent moins, d'autres développent des troubles du comportement. Cela ajoute des problèmes de santé mal supportés, avec des incidences catastrophiques au-delà du cas du virus. Le discours du président Macron prévoyant un déconfinement à partir du 11 mai, sauf pour les « seniors », vint aggraver encore cette situation.

En plus d'une ségrégation et d'une discrimination confirmées, le gouvernement amplifie l'idée de retraité-e-s et personnes âgées inutiles, voire nuisibles à la nation, les transformant en pestiféré-e-s. Pourtant, les retraité-e-s sont des citoyen-ne-s à part entière. Ils et elles participent aux tâches d'entraide et de solidarité.

Des retraité-e-s du secteur de la santé ont repris du service face au coronavirus. Si rien ne change, serons-nous prêts pour affronter une nouvelle épidémie, dans le cas d'un retour à « l'anormal » ? « Le jour d'après », c'est maintenant. De même que le programme des « jours heureux » s'est construit en pleine guerre par le Conseil national de la résistance, c'est dans les conditions actuelles qu'il faut penser et bâtir une autre société, une nouvelle civilisation pour tous les âges, solidaire, fraternelle, intergénérationnelle, dans laquelle les retraité-e-s et personnes âgées seront considérées avec la dignité qui leur est due.

Jean-Bernard SHAKI





Infos SÉSAME 2019-2020

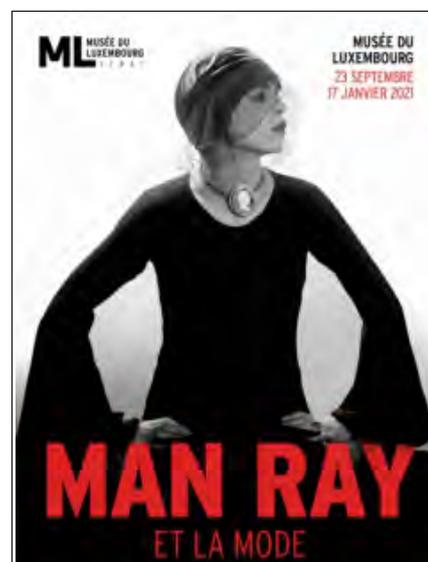
Vous avez pris **une CARTE SÉSAME ou SÉSAME PLUS** avec le groupe constitué par le S3 de Créteil. La Réunion des Musées nationaux qui gère les PASS SÉSAME a envoyé des informations afin de vous permettre de profiter dans de bonnes conditions des visites qui sont sur le point de reprendre. L'exposition Pompéi ouvre ses portes le 1^{er} juillet. Les autres expositions prévues dans votre abonnement ouvriront, elles aussi, mais à l'automne 2020. Votre PASS SÉSAME a, par conséquent, été prolongé jusqu'à la clôture des expositions qu'il comprend.

Voici les nouvelles dates des expositions :

PASS SÉSAME 2019-2020 Expositions au Grand Palais	PASS SÉSAME PLUS 2019-2020 Expositions au Grand Palais et Musée du Luxembourg
<ul style="list-style-type: none"> ● Pompéi : du 01/07/2020 au 27/09/2020 ● Noir & Blanc : du 12/11/2020 au 04/01/2021 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pompéi : du 01/07/2020 au 27/09/2020 ● Noir & Blanc : du 12/11/2020 au 04/01/2021 ● Man Ray et la mode : du 23/09/2020 au 17/01/2021.

Attention : il faudra impérativement réserver selon les modalités indiquées sur le site du Grand Palais, sachant que les titulaires du PASS bénéficient systématiquement de créneaux spécifiques et gardent toujours la possibilité d'un accès illimité. Pour les abonné-e-s Sésame, cette réservation est gratuite avec le code promo 20SESAMERESA. Vous avez dû recevoir un mail aux environs du 10 juin vous donnant toutes les informations nécessaires. Retrouvez-les sur le site du Grand Palais.

Colette LLECH



Une timide reprise des sorties...

Nous vous proposons de reprendre nos activités en tenant compte des mesures de sécurité par rapport à l'épidémie de COVID-19 : dans la situation actuelle, les visites se feront avec le port du masque et dans le respect des mesures de distanciation physique. Ces propositions étaient prévues dans le cadre du programme 2019-2020 : il s'agit donc de reports. Les dates ont été calées suffisamment loin dans le temps pour qu'il n'y ait pas de problème. Si la pandémie venait à reprendre, nous serions amenés à revoir la programmation.

Une journée en PAYS NOGENTAIS

Nous vous proposons le **mardi 13 octobre 2020** de faire étape à Nogent-sur-Seine, petite ville sereine de l'Aube.

Nous avons retenu deux lieux de visites :

Le musée Camille Claudel

Ici, pas de guinguette, mais un musée spécialisé dans la sculpture de la fin du XIX^e siècle : le musée Alfred Boucher devenu musée Camille Claudel. Ce sculpteur, qui fonda « La Ruche » à Paris en 1902, habita Nogent et créa ce musée avec son ami Paul Dubois, directeur de l'École des Beaux-Arts de Paris. Récemment rénové et de très belle manière, le lieu comporte un ensemble de plus de 200 sculptures de la III^e République, de Rodin à Falguière et Dalou. Alfred Boucher détecta très vite le talent en devenir de Camille Claudel qui devint son élève, puis celle de Rodin... avant de le dépasser sur certains points : le rendu du mouvement par exemple !

Mais, le principal centre d'intérêt du musée, c'est la présentation des **43 œuvres de Camille Claudel**, achetées par la ville de Nogent-sur-Seine, qui constituent le plus bel ensemble de sculptures de l'artiste au plan international. Toute la carrière de celle-ci, du début des années 1880 aux premières années du XX^e siècle est ainsi retracée. Cette présentation au grand jour est un véritable florilège et une illustration de l'extrême richesse de la créativité de l'artiste.



Le château de la Motte-Tilly

Réalisé à partir de 1754 par l'architecte François Nicolas Lancret sur les restes du vieux château féodal, le château de la Motte-Tilly est une commande des frères Terray (le plus célèbre, sans doute l'Abbé Joseph-Marie Terray, fut Contrôleur Général des Finances de Louis XV). Imposante « résidence de campagne », incroyable « rendez-vous de chasse ». Au cours des siècles, la façade n'a pas subi d'évolution majeure. Par contre, les communs ont été rasés, l'entretien des locaux étant trop lourd... Le château a toujours été la propriété de familles issues de la noblesse : Terray de Rozières, Terray de Vindé, de Rohant-Chabot, Maillé de la Tour... Il a traversé les soubresauts de l'Histoire. Citons quelques périodes troubles :

- ◆ la Révolution Française : devenu « bien national » en 1794, le château est rendu à la famille en 1797 ;
- ◆ 1814 : occupation par les cosaques pendant la « campagne de France » ; les parquets « à la Versailles » sont utilisés comme combustible ;
- ◆ la seconde guerre mondiale : les troupes allemandes occupent les lieux dès le début de l'Occupation ; puis, c'est le tour de l'armée américaine le 26 août 1944.

Le renouveau du château et de son parc débute en 1910. Les intérieurs retrouvent vie à partir de 1964. Ainsi, nous visiterons notamment le grand salon, le salon bleu, la salle à manger, la bibliothèque... Le domaine est classé Monument Historique en 1946. En 1972, la Marquise de Maillé lègue la propriété à l'État (Centre des Monuments Nationaux). Elle souhaitait que « le château ne soit pas habité, mais simplement visité et reste meublé tel qu'il est, pour que le visiteur, au-delà de la simple curiosité, ait le sentiment d'une présence ». Ces vœux sont aujourd'hui pleinement respectés.



Le programme de la journée :

- ◆ **RV à 09h45** devant le musée Camille Claudel, à Nogent-sur-Seine
- ◆ **10h00**.....Début de la visite guidée du musée (durée 1h30)
- ◆ **12h30**.....Repas à Nogent (un plat et un dessert) au restaurant « le Cygne de la Croix »
- ◆ **15h00**.....Visite guidée du château de la Motte-Tilly (durée 1h)
- ◆ **Promenade libre** dans les jardins et le parc (les tilleuls seraient à l'origine du nom de la Motte Tilly...)

Il n'y a que 20 places, il faut donc **s'inscrire assez vite**. Le groupe sera divisé en deux pour respecter les règles de distanciation. Nous organiserons un covoiturage.

Envoyez votre chèque avec le bulletin d'inscription ci-dessous à :

Jean-Claude CHARLES - 32 rue de la Chapelle - 77590 - Bois-le-Roi



UNE JOURNÉE EN PAYS NOGENTAIS - MARDI 13 OCTOBRE 2020 -

Chèque de 34 euros à l'ordre du SNES CRETEIL

(entrées et guides : 15 euros - repas : 19 euros (*hors consommations*))

Nom Prénom.....

Nombre de personnes Montant du chèque.....

Adresse

Adresse électronique

Téléphone portable

Téléphone fixe (éventuellement)

Séjour dans le sud du Berry

Nous avons reporté d'un an notre séjour :

les nouvelles dates retenues sont les 19, 20 et 21 mai 2021.

Le programme a été publié dans une précédente circulaire : maison de « Jour de Fête » à Ste. SEVERE, Maison de George SAND à NOHANT, jardin et musée des marionnettes, moulin d'ANGIBAULT, site d'ARGENTONMAGUS, musée et théâtre, église du MENOUX, une cave (vignoble de Châteaumeillant).

Hébergement à la CHATRE, au « Lion d'Argent ».

250 euros maximum, repas compris hors consommations.

Transport non compris. Covoiturage.

Il reste quelques places disponibles.

Si vous êtes intéressé-e-s, vous pouvez me contacter au 09 75 38 65 68 ou au 06 38 68 18 08.



Moulin d'Angibault

Musée du chocolat à Paris



La visite-dégustation aura lieu en décembre : les dates ne sont pas encore calées.

Le reste du programme sera publié en octobre ou en novembre 2020.

Jean- Claude CHARLES
jean.claude.charles@wanadoo.fr